



Communiqué de presse

## Poxel : augmentation de capital de 26,5 M€

**Lyon, France, le 18 juillet 2016** – POXEL S.A. (Euronext – POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique développant des produits innovants pour traiter le diabète de type 2 (« **Poxel** » ou la « **Société** »), annonce aujourd’hui le succès de l’augmentation de capital par émission de 3.400.000 actions ordinaires nouvelles sans droits préférentiels de souscription et réservée à une catégorie d’investisseurs, d’un total de 26,5 M€.

La Société entend affecter le produit net de cette augmentation de capital comme suit :

- au lancement et à l’avancement du programme de phase 3 sur l’Iméglime au Japon
- le solde, le cas échéant, au fonds de roulement et autres besoins généraux du Groupe

Le produit net de l’opération devrait offrir à la Société des ressources suffisantes jusqu’au début de 2019, hors coûts liés au financement de la phase 3 du programme de développement de l’Iméglime à l’extérieur du Japon.

L’augmentation de capital a été souscrite par des investisseurs institutionnels renommés aux Etats-Unis et en Europe.

« *Nous sommes très heureux de la réalisation de ce nouveau financement, qui renforce encore davantage la solidité de notre structure actionnariale composée essentiellement d’investisseurs européens et américains* », déclare Thomas Kuhn, Directeur Général de Poxel. « *Les ressources offertes par ce financement nous permettront d’initier et de d’avancer la Phase III de développement clinique pour l’Iméglime au Japon, qui représente une opportunité de marché unique avec 4 milliards de dollars de ventes, et qui ne cesse de croître. Nous sommes plus que jamais convaincus que l’Iméglime, du fait de son profil clinique unique, a le potentiel pour devenir une nouvelle option sérieuse au Japon et dans le monde pour le traitement des patients diabétiques de type 2.* »

Une note d’opération a été enregistrée par l’AMF le 13 juillet 2016 sous le numéro 16-317 et est disponible sur les sites de Poxel et de l’AMF.

### Admission des nouvelles actions

À compter de ce jour, les actions nouvellement émises bénéficient d’un droit de jouissance courant et sont immédiatement fongibles en actions existantes. Les actions nouvelles sont admises sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0012432516 et le mnémonique POXEL depuis ce jour, lundi 18 juillet 2016.

Le capital de la Société s’élève désormais à 458.624,56 € et est composé de 22.931.228 actions d’une valeur nominale de 0,02 €.

### Rappel des principales dispositions de l’augmentation de capital

La Société a placé 3.400.000 actions nouvelles d’une valeur nominale de 0,02 €, au prix de 7,80 € par action, prime d’émission incluse, pour un montant total souscrit d’environ 26,5 M€, ce qui représente environ 17% du capital social de la Société.

Le prix d’émission des actions nouvelles fait ressortir une décote de 18% par rapport au prix moyen pondéré des actions de la Société sur le marché réglementé d’Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le pricing et de 13% par rapport au prix moyen pondéré des actions précédentes au cours des cinq séances de bourse précédent le pricing.

À titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'émission détiendra désormais une participation de 0,85% suite à la transaction.

## Disponibilité du Prospectus

Un prospectus incluant le Document de Référence 2015, enregistré auprès de l'AMF le 13 juin 2016 sous le numéro R.16-053 est disponible sur les sites internet de Poxel et de l'AMF.

Une mise à jour de la présentation d'entreprise de la Société datée de Juillet 2016, avec une présentation de ses activités, comprenant également l'état d'avancement des programmes précliniques et cliniques, est maintenant disponible sur le site internet de la Société.

## À propos de Poxel

Poxel s'appuie sur son expertise unique du développement dans le métabolisme pour faire avancer un portefeuille de produits véritablement innovants, concentré actuellement sur le diabète de type 2. Notre produit le plus avancé, premier d'une nouvelle classe thérapeutique, l'Iméglimine, cible le dysfonctionnement mitochondrial. L'Iméglimine a terminé avec succès son développement de Phase 2 aux États-Unis et en Europe et est entré en développement clinique chez des sujets japonais. Nous avançons notre deuxième programme, le PXL770, un activateur direct de l'AMPK, actuellement en Phase 1 de développement clinique. Poxel entend générer de la croissance grâce à des partenariats stratégiques et le développement de son portefeuille.

## Contacts

### Poxel SA

Jonae R. Barnes  
Senior Vice President, Investor Relations and Public Relations  
[jonae.barnes@poxelpharma.com](mailto:jonae.barnes@poxelpharma.com)  
+1 617 818 2985

**Investor relations / Media - EU/US**  
MacDougall Biomedical Communications  
Gretchen Schweitzer or Stephanie May  
[smay@macbiocom.com](mailto:smay@macbiocom.com)  
+ 49 89 2424 3494 or + 49 175 571 1562

**Investor relations / Media - France**  
NewCap  
Florent Alba/Nicolas Merigeau  
[poxel@newcap.fr](mailto:poxel@newcap.fr)  
+ 33 1 44 71 98 55

## Avertissement

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prévisionnelles. Bien que la Société considère raisonnables les projections établies sur la base des déclarations prévisionnelles, celles-ci sont établies à partir de nombreux risques, et d'incertitudes, qui pourraient conduire à des résultats réels différents de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles.

Pour un détail des facteurs de risques pouvant influer substantiellement sur l'activité de Poxel, nous vous renvoyons à la section Facteurs de Risques du Document de Référence Poxel, disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sur le site de Poxel ([www.poxel.com](http://www.poxel.com)).

Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France.

La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les bénéficiaires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation à une offre d'acheter ou de souscrire des titres en France. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué de presse peuvent être offerts à la vente en France, sans que cela constitue une obligation.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial

*Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »).*

*Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué pour une quelconque action. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout État Membre de l'Espace Économique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "État Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'État Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'État Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Poxel ou pour l'un des intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Poxel ni les intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Poxel ou pour tout intermédiaire financier de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre. Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.*

*Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux Etats-Unis et ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Poxel n'a pas l'intention d'enregistrer ou de mener une offre de titres au public aux États-Unis. La distribution des informations contenues dans le présent communiqué de presse peut être interdite dans certains États.*

*Jefferies, Oddo & Cie et Oppenheimer & Co agissent uniquement pour le compte de la Société sans représenter d'autres parties dans le cadre du placement, et ne pourront être sollicités par d'autres personnes aux fins de fournir les protections ou les conseils offerts à leurs clients, en lien avec les sujets auxquels il est fait référence dans ce communiqué de presse. Jefferies, Oddo & Cie and Oppenheimer & Co ou leurs agents ou affiliés n'acceptent ni ne font aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, portant sur la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans ce communiqué de presse ou toute autre information écrite ou orale transmise à toute partie intéressée ou leurs conseils ou rendue publique, et rejettent par conséquent toute responsabilité.*